

9. P.734 5) ... Que le Conseil, dans son rôle élargi d'observateur impartial, de conseiller, et de critique de la formulation et de l'application de la politique scientifique, se tienne en étroite liaison avec les organisations représentatives de la communauté canadienne des sciences et de l'ingénierie afin d'obtenir ses avis judicieux sur l'orientation et l'élaboration de cette politique.

Chapitre 21: La réorganisation des ministères et des organismes gouvernementaux

10. P.742 ... Que chaque ministère et organisme gouvernemental appliquent le principe énoncé dans le rapport Rothschild, voulant que la recherche appliquée et le développement reposent sur la relation client-fournisseur afin d'améliorer les micro-décisions touchant les sciences et la technologie.
11. P.787 ... Que le ministère de l'Industrie et du Commerce charge une équipe d'enquêter sur tous les facteurs ayant une influence importantes sur l'inventeur canadien, d'examiner les formes d'aide gouvernementale fournie par d'autres pays dans ce domaine et de voir s'il serait à propos d'établir un Conseil canadien des inventions pour aider les inventeurs et leur servir de porte-parole officiel.
12. P.789 1) ... Que le gouvernement institue des récompenses honorifiques destinées à des unités industrielles canadiennes pour des innovations technologiques méritoires et aux Canadiens ayant produit des inventions remarquables, qui s'appelleraient Prix Innovation Canada et Prix Invention Canada; et
13. 2) ... Que le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et le ministère de l'Industrie et du Commerce soient chargés conjointement de définir la nature des récompenses, les critères et le mode de sélection.
14. P.790 ... Qu'un sous-ministre de l'Industrie soit nommé au ministère de l'Industrie et du Commerce à titre de fonctionnaire supérieur chargé d'appliquer une stratégie technologique et industrielle ainsi que de diriger les services de soutien, et qu'un sous-ministre adjoint, responsable de la technologie et de l'innovation soit nommé aussitôt que possible et relève éventuellement du nouveau sous-ministre après l'adoption de la législation requise.

Chapitre 22: Les interactions de la politique scientifique

15. P.800 ... La création d'un comité interministériel fédéral-provincial pour la science et la technologie qui se réunira au moins une fois par an, avant l'adoption du budget fédéral annuel consacré aux activités scientifiques et qui aura pour président le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie.